MANDAT DE L'INSTITUT CANADIEN POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

Le domaine de responsabilité confié à l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales est celui qui a été défini à l'origine dans la Loi C-32 :

«... accroître la connaissance et la compréhension de questions relatives à la paix et à la sécurité internationales d'un point de vue canadien, particulièrement en matière de limitation des armements, de désarmement, de défense et de solution des conflits, ainsi que :

a) stimuler, subventionner et poursuivre des recherches en matière de paix et de sécurité internationales;

b) stimuler les travaux de haut niveau en matière de paix et de sécurité internationales;

c) faire des études et proposer des idées et politiques pour le progrès de la paix et de la sécurité internationales;

d) recueillir et diffuser des informations et encourager des débats publics sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales.»

Pour obtenir d'autres détails sur l'Institut, ses services et ses programmes, prière d'écrire à l'adresse suivante :

L'Institut canadien pour la paix
et la sécurité internationales
360, rue Albert
Bureau 900
Ottawa (Ontario)
Canada
K1R 7X7